

CHAPITRE G

LE RECENSEMENT A L'ÉTRANGER

Quand il présente la rénovation du recensement français de la population, l'Insee est souvent interrogé sur la compatibilité de cette réforme avec les engagements internationaux de la France et sur les méthodes de recensement utilisées par d'autres pays en Europe ou dans le reste du monde.

De fait, il existe en matière de recensement des recommandations internationales au niveau de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et, pour ce qui concerne l'Europe, de la Communauté européenne. Mais ces recommandations portent sur les concepts du recensement, sur les informations que le recensement doit permettre de produire et sur le rythme souhaitable de cette production plus que sur l'organisation de la collecte ou les modalités de traitement des informations. Il existe en réalité, au sein de la Communauté européenne, une très grande variété dans les techniques de recensement mises en œuvre par les différents Etats membres. Parmi ces derniers, il en est même qui ne réalisent pas de recensement de la population au sens habituel du terme et qui produisent, à partir d'autres sources, les informations attendues par l'Office statistique de la Communauté européenne (Eurostat). Cette diversité des situations tient au fait que la conception et l'organisation du recensement de la population sont fortement liés à l'histoire et aux institutions de la société dans laquelle il a lieu (voir une perspective historique en [encadré](#)).

Ce chapitre expose dans quel contexte de recommandations internationales l'Insee a conduit son projet et présente les solutions choisies dans différents pays d'Europe ou du reste du monde.

G.1 Les recommandations de l'Organisation des Nations Unies

Des recommandations internationales en matière de recensement sont émises par l'Organisation des Nations Unies. Dans la perspective du cycle des recensements des années 2000, la Commission de statistique de l'ONU a approuvé en 1997 des "Principes et recommandations pour les recensements de la population et des logements" qui ont été publiés l'année suivante dans la collection "Statistical papers" (Series M N° 67/Rev.1) et qui ont remplacé les principes et recommandations de 1980. On peut y lire que les quatre traits essentiels d'un recensement de la population et des logements sont les suivants :

1. Dénombrement et enregistrement des caractéristiques de chaque personne et de chaque logement, ce qui n'exclut pas l'utilisation de techniques d'échantillonnage si ces techniques sont cohérentes avec la taille des zones sur lesquelles des résultats doivent être produits et avec le degré de détail requis dans les croisements de variables ;

Encadré 13 : Recensements de la population et statistiques

Recensements de la population et statistiques : quelques évolutions récentes dans une perspective historique

(Rédaction du printemps 2003)

Les dernières années ont vu se développer de nouvelles manières de recenser la population et les logements, mais aussi de véritables polémiques, dans certains pays, sur l'utilisation de techniques statistiques liées à l'échantillonnage pour l'exploitation des données collectées. Cette dichotomie entre recensement et technique d'échantillonnage (et, de manière plus générale, avec des techniques sophistiquées de statistique mathématique) n'est pas nouvelle et mérite d'être étudiée au regard de l'histoire.

Au début, une statistique plus ou moins simple

Les recensements anciens étaient généralement basés sur des agrégations de données locales (au niveau de la paroisse par exemple), suivies d'une agrégation pour obtenir des niveaux supérieurs, comme l'Etat par exemple. Cette manière de procéder ne doit pas nous faire oublier les essais (Vauban [1] ou Laplace [2]) qui mettaient en place des techniques de statistiques mathématiques très novatrices pour l'époque afin de déterminer la population de la France. Il s'agit ici de trouver des méthodes de substitution à la technique classique pour produire des résultats comparables pour certaines variables, notamment le dénombrement de la population.

Puis vient l'exhaustivité

Le développement des moyens de traitement de l'information (machines mécanographiques puis ordinateurs) a permis au recensement d'entrer dans la sphère de l'exhaustivité. Dès lors, l'accent est mis sur la recherche de l'exhaustivité de la collecte plus que sur l'utilisation ou le développement de techniques de statistique mathématique. Le XIXe siècle a vu ainsi le rejet des enquêtes basées sur des échantillons (qu'ils soient ou non aléatoires).

Le développement des techniques de statistiques mathématiques au début du XXe siècle a permis l'essor des enquêtes par sondage mais n'a pas touché le recensement. Celui-ci restait alors une opération basée sur l'exhaustivité de la collecte dont la philosophie s'éloignait de plus en plus de celle des enquêtes par sondage.

Cela entraînait souvent une place à part dans l'organisation hiérarchique des instituts nationaux de statistiques, qui ont en général les recensements en charge (voir l'organigramme de l'Institut de statistiques de Hong-Kong : Census and Statistics Department).

Retour à la statistique

Les évolutions du recensement au cours des quarante ou cinquante dernières années [3] laissent entrevoir une place beaucoup plus importante de la statistique au cœur de la collecte d'informations du recensement.

On peut distinguer trois facteurs forts de retour vers la statistique.

Le **premier** concerne le développement des recensements à base de registres de population. Si, sur le plan du principe, un recensement par registre est identique à un recensement classique, la méthode de collecte de données oblige à mettre en place des procédures statistiques (pouvant reposer sur des techniques aléatoires) pour obtenir un appariement le plus complet possible entre le registre de population et les fichiers administratifs utilisés (notamment en cas d'erreur sur l'identifiant dans le registre).

Le **deuxième** facteur concerne le souci d'abaissement des charges de collecte : c'est notamment le cas aux Etats-Unis où une majorité de questions n'est posée qu'à environ un

sixième de la population (Long Form). Si la collecte d'information reste exhaustive pour la partie à collecter, il y a bien intervention de méthodes statistiques développées pour déterminer ce que doit être cette partie à recenser.

Des méthodes de recensement à base d'enquêtes et de registres comme à Singapour ou aux Pays-Bas procèdent de ces deux premières approches.

Le **troisième** facteur concerne la volonté de certains pays (la France avec le nouveau recensement de la population, les Etats-Unis avec l'American Community Survey) de briser la périodicité du recensement et de mettre en place un système continu de production de données. Cette dernière volonté ne peut que s'accompagner de l'utilisation de techniques statistiques de sondage parmi les plus récentes afin de compenser la perte de l'exhaustivité.

Conclusion

La plupart des nouvelles techniques de recensement qui se développent un peu partout ont comme caractéristique partagée une distanciation croissante à l'égard de l'exhaustivité de la collecte sur le terrain, soit parce qu'elle est jugée impossible à atteindre, soit parce qu'elle est trop coûteuse. L'approche ressemble alors à celle d'une enquête statistique dans laquelle la qualité statistique des résultats produits devient un critère de choix fondamental.

Grâce à cette évolution, les recensements de la population se rapprocheront petit à petit des enquêtes auprès des ménages et chacun des deux domaines pourra bénéficier des progrès faits par l'autre.

Michel ISNARD
INSEE - Programme de rénovation du recensement de la population
18 bd A. Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
FRANCE

REFERENCES

- [1] **M. Virol**, 2000 : *Connaître et accroître les peuples du Royaume : Vauban et la population*, Population, n° 5, 2001, pp 845-876 ;
- [2] **B. Bru**, 1988 : Estimations laplaciennes, Journal de la Société de statistique de Paris, tome 129, n° 1-2, 1988.
- [3] Colloque **Insee-Eurostat** sur les recensements après 2001, Regards à l'étranger, n°8, Insee, Paris, novembre 2001

2. Couverture intégrale du territoire recensé : nulle personne, nul logement ne doit être écarté ;
3. Simultanéité du dénombrement, au sens où l'information doit être collectée rapidement, en référence à une date bien définie (ou à une période bien définie pour certaines variables) ;
4. Périodicité définie, avec un recensement au moins tous les dix ans, les années se terminant par 0 ou 1.

Le nouveau recensement français s'analyse de manière originale au regard de ces quatre recommandations tout en conservant l'esprit :

1. Les techniques d'échantillonnage sont mises en œuvre avec une unité d'observation qui est la commune dans l'univers des communes de moins de 10 000 habitants et l'adresse dans celui des communes de 10 000 habitants ou plus, l'objectif étant de produire, chaque année, des statistiques rendant compte aux niveaux national et régional de la situation dix à douze mois plus tôt et des statistiques détaillées rendant compte à tous les niveaux géographiques, y compris infracommunal, de la situation trois ans plus tôt ;
2. La collecte dans les logements est exhaustive dans les communes de moins de 10 000 habitants. Dans les autres communes, toutes les adresses participent au tirage des échantillons de sorte que la totalité du territoire de ces communes est prise en compte au bout de cinq ans. Dans toutes les communes, les personnes vivant en communauté, les personnes vivant habituellement dans des habitations mobiles et les personnes sans abri font l'objet d'une collecte exhaustive et quinquennale ;
3. L'enquête annuelle de recensement est réalisée en quatre semaines et trois jours dans les communes de moins de 10 000 habitants et en cinq semaines et trois jours dans celles de 10 000 habitants ou plus, ces délais étant comptés à partir du troisième jeudi de janvier (du cinquième à La Réunion) ; par ailleurs, en termes de résultats, le recensement rendra compte chaque année d'une situation moyenne au cours d'une période de cinq ans.
4. La périodicité du recensement est quinquennale dans la mesure où l'intégralité du territoire national est prise en compte en cinq ans. Mais l'enquête de recensement est annuelle, ce qui permet d'actualiser chaque année les résultats du recensement.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe a établi de longue date, dans le cadre des principes et recommandations de l'ONU, des recommandations concernant les recensements en Europe. Ce fut le cas pour les recensements des décennies 1960, 1970, 1980 et 1990. Pour les campagnes de 1980 et 1990, l'Union européenne y a ajouté des recommandations correspondant à ses propres besoins.

Les recommandations concernant l'Europe pour la décennie 2000 ont pris place dans le cadre du programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000, en application de la résolution 1995/7 adoptée par le Conseil économique et social de l'ONU des Nations Unies le 19 juillet 1995. En particulier, le Conseil a invité les Etats membres à effectuer des recensements pendant la période 1995-2004 en tenant compte des recommandations internationales et régionales et à en communiquer les résultats à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales afin de faciliter l'étude des problèmes et programmes démographiques, écologiques et socio-économiques.

G.2 Les recommandations d'Eurostat¹⁰¹

Concrètement, les recommandations pour les recensements de la population et des habitations des années 2000 en Europe ont été établies au cours de réunions qui ont rassemblé en 1995 et 1996 des représentants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et d'Eurostat.

En ce qui concerne les informations jugées souhaitables, ces recommandations comportent trois éléments :

- une liste des caractéristiques essentielles que les pays doivent observer dans leurs recensements, avec les définitions et classifications recommandées pour chacune d'elles ;
- une liste des caractéristiques « subsidiaires » que les pays pourraient incorporer dans leurs recensements avec les définitions et/ou classifications suggérées pour certaines d'entre elles ;
- un programme de tableaux recommandé¹⁰².

Approuvé en novembre 1997 par les autorités de l'Union européenne, le programme de recensement communautaire explicitait et étendait les recommandations de l'ONU, notamment en mentionnant de nouvelles sources susceptibles d'être utilisées (registres administratifs, enquêtes par sondage) en plus ou à la place de la collecte traditionnelle.

Le programme ainsi adopté n'avait pas de portée juridique et ne liait pas les pays de l'Union européenne ; il doit être considéré comme un gentleman's agreement auquel les Etats membres étaient invités à se conformer dans toute la mesure du possible.

Les objectifs de ce programme étaient d'aider les pays membres (et, au delà, les autres pays d'Europe) à préparer le contenu de leur recensement et d'améliorer la comparabilité internationale par l'harmonisation des variables, des définitions et des classifications.

Ce gentleman's agreement comprend sept points qui définissent, respectivement :

- la période suggérée pour les recensements (entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2001) ;
- les unités à recenser (personnes, ménages privés, ménages institutionnels, noyaux familiaux, locaux d'habitation, bâtiments) ;
- l'ensemble des données à collecter sur chaque unité (ce sont les variables de base convenues avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) ;
- les méthodes de collecte (dont la diversité est admise) ;

¹⁰¹ Eurostat et l'Insee ont organisé à Paris, les 20 et 21 novembre 2000, un séminaire sur les recensements après 2001. Beaucoup des informations données dans ce chapitre sont issues des documents rassemblés à cette occasion, notamment de la contribution de Monsieur Aarno Laihonon (Eurostat) sur la campagne 2001 de recensements de la population en Europe.

Le séminaire avait deux objectifs : d'une part, il s'agissait de faire le point sur les dernières innovations en matière d'organisation des recensements, de traitement des données et de diffusion des résultats ; d'autre part, le séminaire devait ouvrir des perspectives pour 2010, notamment en définissant des actions communautaires susceptibles d'aider les pays au cours de la vague de recensements correspondante. Les actes du séminaire ont été publiés en novembre 2001 dans la série "Regards à l'étranger" de l'Insee (volumes n° 9 en version française et n° 9A en version anglaise). Les textes sont disponibles sur le site internet de l'Insee à l'adresse suivante :

http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/colloques.htm

¹⁰² En plus de 29 caractéristiques essentielles (ex : lieu de résidence habituelle, lieu de résidence habituelle un an avant le recensement, sexe, âge, etc.) et de 52 caractéristiques subsidiaires (ex : lieu de naissance des parents, religion, date du premier mariage et du mariage actuel de la femme, etc.), la liste des caractéristiques comprend des éléments qualifiés de « dérivés ». Il s'agit des caractéristiques sur lesquelles des données sont obtenues par recoupement des réponses apportées par une personne à une ou plusieurs questions. On en dénombre 13 pour les caractéristiques essentielles (ex : nombre de membres du ménage à l'âge de la retraite) et 10 pour les caractéristiques subsidiaires (ex : nombre de personnes à charge). La liste des caractéristiques figure en [annexe G.1](#).

- le traitement des données collectées ;
- la transmission des résultats statistiques à Eurostat (avant fin juin 2003, sous forme de tableaux prédéfinis) ;
- la diffusion par Eurostat des résultats statistiques (jusqu'au niveau 3 de la nomenclature des unités territoriales statistiques - NUTS 3¹⁰³), dans l'année suivant la réception des résultats du dernier Etat membre.

Une annexe au programme contient des recommandations supplémentaires relatives à quelques variables de base (âge, classification par pays, temps habituel de travail, niveau d'instruction, ménages privés, ménages institutionnels, personne de référence dans le ménage).

Le programme de tableaux prédéfinis totalise 40 tableaux, ainsi répartis :

- 28 contiennent des données nationales (5 tableaux sur les caractéristiques démographiques générales, 10 sur les caractéristiques économiques, 2 sur l'enseignement, 7 sur les ménages et les familles et 4 sur le logement) ;
- 9 comportent des données régionales au niveau 3 de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 3, qui correspond au département en France) ;
- 3 contiennent des données locales au niveau 5 de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 5, qui correspond à la commune en France)¹⁰⁴.

G.3 Quelques exemples en Europe

G.3.1 Généralités

La plupart des pays de l'Europe des Quinze ont réalisé leur recensement de la décennie 2000 dans la plage de temps souhaitée par Eurostat (1^{er} janvier au 31 mai 2001). Deux pays s'en sont écartés : la France (8 mars 1999) et la Suède (31 décembre 2005). Les neuf pays candidats se sont échelonnés entre le 31 mars 2000 (Estonie) et le 1^{er} mai 2002 (Pologne), Malte visant le 1^{er} janvier 2005.

Le tableau synoptique joint en annexe G.3 donne une vue d'ensemble des pratiques de plusieurs pays européens au moment des recensements de la décennie 2000. Les commentaires qui suivent sont empruntés à Aarno Laihonon (Eurostat) :

"...le coût relatif d'un recensement classique a atteint un niveau de plus en plus difficile à justifier à une époque où les budgets gouvernementaux subissent des restrictions. Les coûts représentent, par exemple, l'une des raisons principales qui ont poussé l'Allemagne à décider de ne pas réaliser de recensement classique¹⁰⁵ aux environs de l'an 2000. Par ailleurs, toujours pour des raisons de coûts, de nombreux pays, surtout en Scandinavie, ont développé l'usage des sources de données administratives existantes pour remplacer la collecte directe de données dans le cadre d'un recensement." [...]. "La hausse des coûts et les pressions en vue d'une réduction de la charge pesant sur les déclarants ont fortement incité les pays européens à rechercher de nouvelles façons de collecter les données et à étudier des méthodes de traitement plus efficaces. L'utilisation accrue des registres et des sources de données administratifs ainsi que la mise au point de procédures automatiques de collecte, de

¹⁰³ C'est le niveau du département en France.

¹⁰⁴ La liste des 40 tableaux figure en [annexe G.2](#).

¹⁰⁵ (NDR) Un recensement classique est un recensement dans lequel l'ensemble de la population est interrogé lors d'une seule enquête avec une date fixe de référence.

vérification, de correction et d'encodage des données sont des exemples des réactions des divers pays face à cette situation (R. Redfern, 1987).

Les pays européens ont cependant suivi des directions différentes pour la mise au point des méthodes de collecte des données. Le recours accru à des procédures automatiques dans les différentes phases d'élaboration des données est un phénomène général. Lorsque l'on examine les projets pour les recensements de 2001 et au-delà, on constate que les pays [de l'Europe] peuvent être classés dans quatre grandes catégories.

La première rassemble les *pays à recensement classique*, qui utilisent les données et les registres administratifs uniquement en tant qu'outils servant à l'organisation du travail de terrain et à la collecte des données, et qui n'ont pas l'intention de remplacer la méthode classique par une nouvelle méthode. Ces pays investissent surtout dans le développement de l'automatisation de toutes les étapes du traitement des données. Il s'agit des pays du sud de l'Europe, à savoir la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne, ainsi que de l'Irlande et du Royaume-Uni.

La deuxième catégorie est celle des *pays qui ont un recensement entièrement ou largement basé sur les registres* : ce sont les pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède). Ils réalisent également l'automatisation d'un grand nombre d'opérations de vérification, de correction et d'encodage.

La troisième catégorie est composée des *pays qui sont en train de passer d'un recensement classique à un recensement basé sur les registres* : l'Autriche, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg. Ils prévoient de mener un recensement (entièrement ou largement) basé sur les registres vers l'an 2000, accompagné d'une automatisation accrue, ou préparent un recensement totalement basé sur les registres à une date ultérieure.

La quatrième catégorie correspond aux *pays qui cherchent une autre solution*. Pour ce faire, ils peuvent utiliser amplement des données administratives, mais leur objectif n'est pas de se limiter aux sources administratives. Ils peuvent également recourir aux sondages, aux imputations et aux modèles. Ces pays sont la France, l'Allemagne et les Pays-Bas."

On ne reviendra pas ici sur le cas de la France, abondamment traité dans les autres chapitres. L'Allemagne et les Pays-Bas, qui viennent d'être cités, font l'objet de commentaires dans les paragraphes qui suivent. La situation dans quelques autres pays est ensuite évoquée.

G.3.2 L'Allemagne

L'image du recensement n'est pas bonne aux yeux des Allemands. En raison de mouvements hostiles dans les années 80, qui ont conduit à l'abandon du recensement prévu au début de la décennie, puis, plus récemment, pour des raisons financières, l'Allemagne n'a pas fait de recensement de sa population depuis 1987. L'Office fédéral de statistique met en place actuellement¹⁰⁶ un système destiné à fournir les informations minimales d'un recensement à partir du registre de population dont la gestion est décentralisée dans les municipalités. Ce registre de population sert de colonne vertébrale à un édifice pour la construction duquel plusieurs autres sources sont utilisées :

¹⁰⁶ Rédaction de fin 2004.

- le registre des employés, géré par l'Agence fédérale pour l'emploi, qui doit être complété par une enquête sur les entrepreneurs individuels ;
- le micro-recensement, qui porte chaque année sur 1% de la population ;
- un recensement des logements réalisé auprès des propriétaires.

La difficulté de la démarche provient du fait que les statisticiens n'ont pas le droit d'utiliser un numéro d'identification unique et ne peuvent réaliser les appariements des différentes sources que sur les caractéristiques de sexe, de date et lieu de naissance et d'adresse. Les tests réalisés ont montré des résultats assez médiocres : jusqu'à 7,6% de doubles comptes dans les villes de plus de 800 000 habitants et 2,8% dans celles de moins de 10 000 habitants. Les taux d'omission sont nettement moindres (1,7% en moyenne).

G.3.3 Les Pays-Bas

Les Pays-Bas ont réalisé en 2001 un recensement virtuel au sens où toutes les données ont été rassemblées à partir des registres municipaux de la population et de l'interconnexion de nombreux fichiers administratifs et fichiers d'enquêtes menées auprès des entreprises (emploi et gains) et auprès des ménages (forces de travail, conditions de vie). Ce dispositif a permis, notamment, de répondre à la demande de tableaux d'Eurostat.

En fait, le dernier recensement classique aux Pays-Bas remonte à 1971 et fut marqué par une forte dégradation du taux de réponse en dépit des peines encourues. La population se préoccupait de plus en plus fortement de la protection de la vie privée et n'entendait pas que les registres de population se nourrissent des réponses aux questionnaires du recensement. Des études préparatoires au recensement programmé pour 1981 ayant fait craindre un taux de non-réponse de plus de 25%, les autorités ont abrogé l'obligation légale de recenser la population tous les dix ans et se sont tournées vers d'autres méthodes de collecte des informations, comme le faisaient d'autres pays à peu près en même temps (Danemark et Islande).

Plus de vingt ans ont été nécessaires pour arriver à un système bien intégré. Le registre de population néerlandais semble d'excellente qualité, tant il est incontournable dans la vie des citoyens. Le recensement virtuel fournit des informations sur les personnes et les ménages, sur le niveau d'études, sur l'activité et la position sur le marché du travail ainsi que sur les migrations quotidiennes de travail. Dans une douzaine de grandes villes, des résultats sont produits au niveau du quartier mais le recensement virtuel ne peut pas produire d'information concernant de très petites zones ou des catégories particulières de population.

G.3.4 La Belgique

Le recensement de 2001 (baptisé "Enquête socio-économique générale 2001" pour bien montrer qu'il ne s'agit pas seulement de dénombrer la population) aura été le dernier recensement classique en Belgique. Les données socio-économiques sur la population et les logements sont désormais recueillies à partir de plusieurs sources :

- le registre national des personnes physiques, fichier centralisateur des registres communaux, qui sert depuis 1991 à déterminer le chiffre officiel de population et à partir duquel les données d'identification sont préimprimées sur les questionnaires du recensement ;
- le registre des logements, constitué à partir des données collectées en 2001 ;
- les banques de données créées pour les données qui ne figurent pas dans les fichiers administratifs existants, notamment le niveau d'instruction de la population, le statut professionnel, l'identification de l'employeur, le secteur d'activité ou la durée hebdomadaire de travail.

L'objectif visé est de publier régulièrement des résultats statistiques à jour jusqu'au niveau des 43 arrondissements et de compléter le dispositif par quelques enquêtes portant sur des sujets spécifiques.

G.3.5 L'Espagne

Trois recensements se sont déroulés simultanément en Espagne en 2001 : le 16e recensement de la population¹⁰⁷, le recensement des logements et celui des bâtiments. Ces recensements ont eu pour caractéristiques principales :

- l'exhaustivité de la collecte et de l'exploitation ;
- l'utilisation renforcée des registres municipaux de population et de la base de données du cadastre ;
- la proposition de répondre par l'internet.

Une loi adoptée en 1996 avait réformé la gestion des registres municipaux et stipulé que, toutes les années se terminant par 1, la rénovation des registres et le recensement de la population seraient simultanés, tout en précisant que les recensements de la population devaient s'appuyer sur les données provenant des registres municipaux. La traduction concrète de ces dispositions dans l'organisation du recensement a été la suivante :

- édition, sur un formulaire séparé, des données concernant les occupants de chaque logement et figurant sur le registre municipal (nom et prénoms, sexe, résidence habituelle, nationalité, date et lieu de naissance, niveau d'étude, numéro de la carte nationale d'identité). Ce formulaire est distribué en même temps que les questionnaires du recensement ; il est corrigé ou complété si besoin est par les personnes, puis adressé à la municipalité pour validation ; enfin, il est retourné par celle-ci à l'institut national de statistiques, responsable du recensement ;
- distribution et collecte par agent recenseur des questionnaires du recensement. Ces questionnaires ne reprennent aucune des informations du formulaire précédent et aucune des informations qu'ils contiennent n'est communiquée aux municipalités ;
- au moyen d'un code numérique individuel, l'institut de statistiques rapproche les données des imprimés concernant une même personne et les exploite.

Ainsi l'Espagne a-t-elle maintenu un recensement classique en 2001, mais en l'allégeant pour la première fois par l'exploitation auxiliaire des registres municipaux de population. Le pays s'est interrogé sur l'éventualité, soit d'utiliser ces registres (éventuellement enrichis) comme substitut au recensement, soit d'en coupler l'exploitation avec des enquêtes par sondage. Ces orientations n'ont pas été retenues, notamment pour préserver la possibilité de produire de l'information relative à des groupes de population de petite taille ou portant sur des problématiques particulières.

S'agissant de la réponse par l'internet, l'opération a eu peu de succès auprès de la population puisqu'un millième seulement des ménages (13 818 exactement) ont opté pour ce mode de réponse aux questions posées. La principale explication avancée est que nombre d'agents recenseurs, craignant que les questionnaires collectés par cette voie ne soient pas pris en compte dans leur rémunération, n'auraient pas distribué à la population les documents explicatifs nécessaires¹⁰⁸.

¹⁰⁷ Le premier recensement de la population utilisant la personne comme unité d'analyse a eu lieu en 1768 et a été suivi de quelques autres mais la série officielle des recensements de la population espagnole commence avec celui de 1857. Depuis 1900, le recensement a été continûment décennal.

¹⁰⁸ Le lecteur intéressé trouvera en encadré des informations sur l'expérience suisse de recensement par internet menée en 2000.

Encadré 14 : Recensement par internet en Suisse

Recensement par internet en Suisse

(Texte de décembre 2001)

Le 16e recensement fédéral de la population organisé par l'Office fédéral de la statistique suisse (OFS) avait le 5 décembre 2000 comme jour de référence. Décennal depuis 1850, ce recensement était composé, comme les précédents, de deux enquêtes couplées :

- . l'enquête sur les personnes et les ménages résidant en Suisse ;
- . l'enquête sur les bâtiments et les logements.

La formule du recensement 2000, considérée comme transitoire, se situait "à mi-chemin entre le système des questionnaires exhaustifs et le relevé fondé largement sur les registres"^{109, 110}.

Pour le recensement 2000, chaque commune a dû choisir l'une des 4 variantes suivantes : « Classic », « Semi-Classic », « Transit » et « Future » :

- **Classic** : distribution et collecte des questionnaires par des agents recenseurs. Cette variante a été adoptée essentiellement par des communes sans registre informatisé, soit 690 communes représentant environ 4% des ménages ;
- **Semi-Classic** : données tirées des registres et préimprimées, envoi des questionnaires par la poste, collecte par des agents recenseurs. Cette variante a été retenue par 223 communes regroupant à peu près 3% des ménages ;
- **Transit** : données tirées des registres et préimprimées, envoi et retour des questionnaires par la poste ; agents recenseurs seulement pour les ménages collectifs. C'est la formule choisie par le plus grand nombre de communes (1717, représentant plus de 90% des ménages) ;
- **Future** : données tirées des registres et préimprimées, envoi et retour des questionnaires par la poste ; variante proposée aux communes où, pour chaque habitant, le numéro de logement (provenant d'un registre des logements) figure au registre informatisé des habitants. Le questionnaire de ménage devient en principe superflu (il a cependant été rempli pour confirmation). Standard du futur, cette variante a été adoptée par 21 communes, soit à peine 1% des ménages.

L'OFS a développé un système permettant à la population des communes ayant adopté l'une des deux variantes « Transit » ou « Future » de répondre aux questionnaires individuels et de ménage via Internet¹¹¹.

¹⁰⁹ Les lois sur le recensement fédéral d'une part, sur la statistique fédérale d'autre part, ont été révisées en juin 1998. La Constitution fédérale révisée (art. 65) fonde la base constitutionnelle de la statistique et donne à la Confédération des compétences pour l'harmonisation et la gestion des registres officiels.

¹¹⁰ Le recensement en 2010 :

Un recensement entièrement fondé sur les registres supposerait l'introduction d'un numéro d'identification personnel (NIP) et la mise en relation des différents registres de personnes (dont les registres fiscaux). De telles options sont délicates, compte tenu de la tradition politique du pays, même si la Constitution fédérale permet à la Confédération de légiférer en ce domaine.

Le recensement de 2010 devrait être principalement fondé sur :

- . les registres des habitants (qui devraient être d'ici là complètement harmonisés) en ce qui concerne les données sur les personnes et les ménages ; une enquête directe restera nécessaire pour une partie des données ;
- . le registre fédéral des bâtiments et logements constitué sur la base des questionnaires du recensement de 2000 relatifs aux bâtiments et aux logements.

¹¹¹ Les questionnaires « bâtiments et logements » ne pouvaient pas être remplis par Internet. Les gérances immobilières importantes pouvaient toutefois acquérir un logiciel de transmission électronique ad hoc : « GERIM'2000 ».

Il fallait dans ce cas être équipé d'un ordinateur et avoir reçu un questionnaire de ménage avec préimpression d'un code d'identification et d'un mot de passe.

Sur un site baptisé e-census.ch, après avoir sélectionné une langue (allemand, français ou italien) et s'être identifié, l'internaute voyait ses données personnelles s'afficher à l'écran (elles étaient également pré-imprimées sur le questionnaire-papier). Il était alors guidé par un menu, de question en question, avec un complément d'informations et d'instructions à l'écran, dans un contexte de bonne lisibilité.

Il avait à vérifier et compléter les données affichées, puis celles concernant l'ensemble du ménage, puis les différents questionnaires individuels. Le système adaptait chaque question aux réponses données aux questions précédentes, vérifiait l'exhaustivité, la vraisemblance et la cohérence. Les réponses incohérentes ou incomplètes étaient signalées comme telles. Chaque utilisateur pouvait interrompre sa saisie à un moment quelconque et la reprendre par la suite sans perte des données déjà introduites. En fin d'enregistrement des données, l'internaute était remercié et une attestation imprimable lui était délivrée à titre de justificatif.

Le système avait été dimensionné pour permettre à 20 % des personnes interrogées au recensement (soit 0,7 million de ménages et 1,5 million de personnes) de remplir le questionnaire par internet. On a observé certains soirs jusqu'à 30 000 utilisateurs en accès simultané. La liaison entre l'utilisateur et le centre serveur était sécurisée par un logiciel de cryptage. En fin de session (ou après interruption) les données personnelles étaient protégées. Après délivrance du justificatif, le code d'identification et le mot de passe étaient bloqués et les données immédiatement transférées dans l'environnement protégé de la base de données du Centre de services.

Environ 121 000 ménages, soit 281 000 personnes (4,2% de la population concernée) ont utilisé le recensement par l'internet alors même qu'aucun avantage n'était proposé par rapport à une réponse sur questionnaire-papier. Ces personnes étaient dispersées dans 98% des communes qui offraient cette possibilité. A la fin de l'année 2000, on évaluait à 30 % la proportion de ménages reliés à Internet en Suisse : environ 2 000 000 de personnes auraient donc pu utiliser ce moyen depuis leur domicile.

Le profil des ménages ayant répondu par Internet, pour ce qui est des répartitions urbain / rural, Suisses / étrangers et selon les régions linguistiques, est à l'image du pays. Mais ce n'est pas vrai pour d'autres répartitions : les ménages d'une personne sont surreprésentés, de même que les hommes, les actifs (par rapport aux retraités), les personnes de 15 à 30 ans et les personnes de formation supérieure.

G.3.6 La Finlande

Dans la longue histoire des recensements finlandais, commencée en 1749, seul le recensement de 1950 a été réalisé en n'utilisant que des questionnaires collectés par des agents recenseurs. Tous les autres ont exploité des informations recueillies dans des registres de population et documents administratifs divers (à commencer par les registres paroissiaux en 1749) et ce n'est que de 1970 à 1985 que des questionnaires ont été utilisés conjointement avec ces registres et documents administratifs.

Depuis 1990 pour s'en tenir à la période récente, le recensement exhaustif de la population et des habitations est réalisé sans qu'aucune question soit posée à la population : pas de questionnaires à faire remplir et collecter, pas d'agent recenseur, pas de saisie des informations, etc.

Le fonctionnement du système nécessite une identification précise des unités dans les registres. Ainsi, pour la tenue des registres de population, les statisticiens disposent depuis

1970 du numéro d'identification personnel créé en 1964 pour la gestion des régimes de sécurité sociale. Un autre code essentiel est le numéro de domiciliation utilisé pour gérer le registre des biens immobiliers et le registre des bâtiments et des logements (y compris les chalets d'été). Si bien que les ménages et les familles sont reconstitués par l'Institut de statistique sur la base des codes de domicile et d'identification personnelle.

De même, les personnes sont reliées aux données sur l'emploi par l'intermédiaire d'un numéro d'identification d'entreprise.

Le recensement de la population et des habitations couvre un champ étendu : données démographiques et sur l'emploi pour les personnes ; données sur les ménages et les familles ; données sur les conditions de logement ; données sur les habitations ; données sur les bâtiments (dont chalets d'été) ; données sur les locaux commerciaux. Toutes les informations nécessaires sont extraites de bases mises à jour en continu qui sont croisées entre elles l'année du recensement. Même si l'organisation des fichiers administratifs en bases de données a fortement augmenté les coûts d'exploitation depuis 1990, le système reste, du point de vue des statisticiens finlandais, considérablement moins coûteux qu'une collecte de données au moyen de questionnaires¹¹². Parmi ces nombreuses bases (près d'une trentaine), les plus importantes sont :

- le centre des registres d'état civil, qui constitue un système d'information sur la population,
- les bâtiments et les habitations ;
- les registres fiscaux (traitements et salaires, prestations, etc.) ;
- les registres de l'emploi ;
- le répertoire des entreprises et des établissements et le répertoire des établissements publics.

Les résultats sont produits à tous les niveaux d'organisation du pays jusqu'aux subdivisions municipales et peuvent l'être pour les secteurs de codes postaux, des zones quadrillées d'une carte, etc.

Les bases administratives permettent aussi aux statisticiens de sélectionner des échantillons d'enquêtes, enquêtes dans lesquelles le nombre des questions posées peut être limité compte tenu des informations déjà présentes dans les bases. Il est possible, au surplus, de bien connaître ainsi les caractéristiques des non-répondants à ces enquêtes.

Cela dit, les dossiers administratifs ne donnent pas d'information sur tous les sujets. Par exemple, les heures travaillées dans une semaine (pour faire la distinction entre travailleurs à temps plein et travailleurs à temps partiel) ou les moyens de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail doivent faire l'objet d'enquêtes spécifiques.

Au total, le système apparaît performant mais extrêmement dépendant de l'état de l'opinion publique sur le fait que les autorités disposent à tout moment d'un portrait d'ensemble de la vie de chaque citoyen. Pour le moment, tout en étant parfaitement informée de cet état des choses, la population ne manifeste, dans sa quasi-totalité, aucune réserve à son égard.

Par ailleurs, le rapprochement des fichiers recèle néanmoins des difficultés car la parfaite cohérence des fichiers entre eux à tout moment ne peut pas être assurée. L'une des raisons de cela est que les besoins de gestion propres aux différentes administrations les conduisent à des aménagements qui ne sont pas nécessairement optimaux pour l'ensemble du système, par exemple lorsqu'elles créent des identifiants qui leur sont propres.

¹¹² En dollars US constants, le coût du recensement de 1980 a été estimé à 23 millions et celui du recensement de 1990 à 3,5 millions (y compris le coût d'une enquête poussée sur la qualité). Le nombre de personnes-années nécessaires est passé de 650 en 1980 à 30 en 1990.

G.3.7 Le Royaume-Uni

A l'exception de l'année 1941, chacune des années terminées par 1 a connu un recensement général de la population en Grande-Bretagne (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles)¹¹³. Il s'agit d'un recensement classique qui a comporté, depuis 1841 jusqu'en 1991, le dépôt-retrait des questionnaires par des agents recenseurs.

Le recensement de 2001 a été marqué par de nombreuses innovations, parmi lesquelles l'organisation d'un retour des questionnaires par voie postale. Avant tout, ce sont les méthodes de dénombrement qui ont fait l'objet d'investissements méthodologiques. En effet, le taux de couverture du recensement de 1991, quoiqu'élevé pour l'ensemble du territoire, puisqu'estimé en moyenne à 98%, présentait de sensibles disparités selon les zones et les catégories de population. Au surplus, l'enquête post-censitaire qui l'avait suivi n'avait pas donné une mesure jugée suffisamment précise du niveau de sous-dénombrement et de sa variabilité. Cela a amené les responsables du recensement à développer pour celui de 2001, au niveau de l'ensemble du Royaume-Uni (Grande-Bretagne + Irlande du Nord), une démarche exigeante d'optimisation du taux de couverture, de mesure précise du sous-dénombrement résiduel et de correction généralisée de tous les résultats au moyen de cette mesure (programme One Number Census).

Ces progrès méthodologiques destinés à mieux maîtriser le recensement classique s'accompagnent, depuis 2002, d'une réflexion sur ce que sera le recensement à partir de 2011. La stratégie retenue à ce sujet a consisté à programmer un recensement classique (si possible amélioré) en 2011 tout en réalisant d'ici là un ensemble de tests destinés à vérifier le caractère réaliste d'autres méthodes de collecte (recours à des échantillons tournants et à des sources administratives, mise en place d'un registre de population et d'un identifiant individuel, etc.), qui seraient alors mises en œuvre à l'occasion du recensement de 2021.

Une concertation de grande ampleur sur ces éventuelles évolutions a été entreprise dès 2003 par les responsables du recensement, qui suivent avec intérêt la réforme du recensement français puisqu'elle met en œuvre des procédures qu'ils envisagent d'utiliser.

*
* *

Depuis début 2004, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et Eurostat travaillent à la mise au point des recommandations à l'usage des pays européens pour la décennie 2010. Leur premier soin a été de dresser un état des lieux de l'application de leurs recommandations des années 1995-1996 aux recensements de la décennie 2000. Les recommandations pour 2010 doivent être prêtes pour mi-2005. Elles devraient s'inscrire dans la continuité des précédentes.

¹¹³ Avant des accords passés en 1969, l'Irlande du Nord était recensée à part et sous la responsabilité des autorités locales.

G.4 Quelques exemples hors de l'Europe

G.4.1 Le Canada

Le Canada est fidèle à sa tradition de recensement exhaustif de sa population toutes les années se terminant par 1 ou 6. Le recensement a été pratiqué par interview jusqu'en 1966. Les questionnaires sont de deux types : des données démographiques de base sont collectées auprès de toute la population et un questionnaire plus détaillé est remis à un ménage sur cinq. Les questionnaires sont déposés par les agents recenseurs ; une fois remplis, ils leur sont retournés par la poste. Depuis plusieurs recensements, la couverture est mesurée au moyen d'une méthode de vérification des dossiers : il s'agit de retrouver des personnes de la population-cible par l'utilisation des données du recensement précédent, de l'état civil et des fichiers de l'immigration afin de déterminer si elles ont bel et bien été recensées lors du recensement en cours.

Chaque recensement est l'occasion d'introduire des changements. Ainsi, lors du recensement de 2001, un essai de collecte par l'internet a été offert à 200 000 ménages dans deux régions et semble suffisamment concluant pour que la formule soit étendue en 2006.

Les modifications envisagées pour le recensement de 2006 visent à :

- aux préoccupations grandissantes des Canadiens envers le respect de la vie privée et la protection des renseignements ;
- diffuser plus rapidement les données ;
- réduire à long terme les coûts liés à la tenue du recensement ;
- tirer profit des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ;
- répondre à l'attente des Canadiens quant à la possibilité de remplir leur questionnaire du recensement par internet.

Les principaux changements en 2006 devraient être les suivants :

- la production d'un fichier d'adresses qui servira à l'envoi postal des questionnaires à au moins deux ménages sur trois (les autres questionnaires seront déposés par l'agent recenseur) ;
- la possibilité offerte à tous de remplir le questionnaire du recensement par le biais de l'internet ;
- la création d'un centre de traitement à haute sécurité où seront acheminés tous les questionnaires remplis ;
- l'automatisation de l'enregistrement, de la numérisation et de la saisie des données des questionnaires ;
- l'automatisation des étapes de vérification des questionnaires et du suivi téléphonique des questionnaires rejetés au contrôle.

De l'avis des statisticiens canadiens, la cadence quinquennale du recensement est satisfaisante au regard des besoins des différents utilisateurs. Par ailleurs, confrontés aux mêmes interrogations que leurs collègues d'autres pays sur l'efficacité des méthodes traditionnelles de recensement, ils considèrent que le coût d'utilisation de registres doit être apprécié à l'aune du coût de gestion usuel de ces registres. Constituer un registre aux seules fins statistiques coûterait beaucoup plus cher, remarquent-ils, que le coût affiché par les pays disposant de registres administratifs qu'ils utilisent de temps à autre pour les besoins du recensement.

G.4.2 Les Etats-Unis

Le système des Etats-Unis d'Amérique est en train de devenir double ; il est composé d'un recensement décennal (imposé par la Constitution), qui sert essentiellement au décompte de la population, et de l'*American community survey*, enquête en continu permettant de supprimer le questionnaire long distribué à un échantillon de la population lors des recensements généraux.

Le recensement est effectué les années se terminant par un zéro. Il porte sur la population et les logements. Tous les logements sont l'objet d'un questionnement bref portant sur le nom, le sexe, l'âge et la race des résidents. Un échantillon aléatoire comptant environ un sixième des logements fait l'objet d'un questionnement détaillé (plus de 50 questions) sur les caractéristiques démographiques et économiques des habitants (par exemple : données sur le revenu et la pauvreté, sur le niveau d'éducation, la profession, la branche d'activité, les éventuelles invalidités) et sur les caractéristiques des logements.

Les utilisateurs d'informations statistiques relatives à de petites zones géographiques ou à des catégories particulières de population (tous concepts recouverts par le vocable de "communautés") s'accommodaient mal de l'intervalle de temps séparant deux recensements successifs (dix ans). Le Bureau fédéral du recensement (US Census Bureau) a donc examiné différents moyens de surmonter cette difficulté : recensement en milieu de décennie, modèles statistiques combinant des données d'enquête et des registres administratifs, extension de l'enquête nationale sur la population active, etc. C'est finalement le projet d'une grande enquête nationale intercensitaire continue, l'*American community survey* (ACS), qui a prévalu.

L'ACS est une opération étroitement articulée depuis 2004 avec le recensement, dont elle doit permettre de supprimer le questionnaire détaillé. Elle utilise le concept d'échantillon continu proposé par Leslie Kish (1990) et repose sur une base de sondage d'adresses (le fichier d'adresses maître ou *master address file*) tenue à jour en permanence pour l'ensemble du pays. Chaque mois, un échantillon aléatoire de 250 000 logements est constitué, soit 3 millions de logements par an (environ 2,5% du nombre total de logements) et quinze millions en cinq ans, période de temps retenue pour l'agrégation des données. L'enquête se fait par voie postale, avec relance des non-répondants par téléphone et interview par enquêteur pour un échantillon aléatoire d'un tiers de ceux-ci. Le recours à des terminaux portables de type assistant numérique personnel est prévu pour collecter l'information lors des relances effectuées sur le terrain et pour collecter les coordonnées GPS des adresses.

Les résultats de l'ACS seront produits aux différents niveaux d'organisation du pays. Au niveau le plus fin, ils rendront compte de la situation moyenne sur cinq ans¹¹⁴. Des moyennes sur trois ans pourront être calculées à des niveaux plus agrégés. Pour des ensembles de 250 000 personnes au moins, des résultats annuels sont envisagés.

Grâce à ce système, le recensement décennal opéré avec un questionnaire très court conserverait sa fonction régaliennne de dénombrement exhaustif de la population et l'ACS apporterait, par le truchement d'un questionnaire détaillé, des informations statistiques actualisées tous les ans à tous les niveaux

¹¹⁴ Pour un groupe d'environ 400 personnes, l'intervalle de confiance à 90% du recensement décennal (partie questionnaire détaillé) va en gros de 280 à 520. Avec l'ACS, l'intervalle de confiance à 90% sur cinq ans ira de 240 à 560 mais l'information sera actualisée chaque année et permettra de déceler les évolutions intercensitaires importantes. L'avantage paraît clair pour fonder toute décision à long terme. On retrouve ici beaucoup des traits du nouveau recensement français, qui puise aux mêmes sources méthodologiques (L. Kish).

G.4.3 Israël

Pour 2008, le système intégré de recensement de la population israélienne et des logements qu'elle occupe consiste à produire les statistiques démographiques de base à partir d'un registre de population et les statistiques sur des caractéristiques plus complexes à partir d'un échantillon d'aires de 50 logements. Cet échantillon a pour second objectif de vérifier l'exhaustivité du registre et de permettre ainsi des corrections statistiques.

G.4.4 Singapour

Singapour a réalisé, pour la première fois en l'an 2000, un recensement utilisant à la fois un registre de population et une enquête spécifique auprès d'1/5e de la population en complément des fichiers administratifs. Cette méthode a pour but de combler l'absence de certaines données dans les fichiers administratifs.

G.5 Vitalité de la coopération internationale

On pourrait multiplier les exemples. Qu'il s'agisse de l'Europe ou du reste du monde, chaque pays rassemble, selon des modalités qui lui sont propres, les informations dont il a besoin concernant la population et les logements. De même, ces modalités de collecte évoluent en fonction de facteurs techniques mais surtout culturels étroitement liés à l'histoire de chaque nation. Il n'est que de rapprocher les manières de faire au Canada et en Finlande pour se convaincre que l'uniformisation des collectes d'information n'est pas d'actualité !

Au demeurant, la coopération internationale n'en est pas moins vivace quand il s'agit de déterminer quelles informations relèvent du recensement de la population et quel contenu précis ces informations doivent avoir. Il est intéressant de donner ici un aperçu des échanges au cours du séminaire de 2004 entre la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et Eurostat.

G.5.1 Recommandations concernant les recensements de la population

Au moment du séminaire de 2004, un groupe de travail préparait depuis plusieurs mois la mise à jour des recommandations pour 2010. Son premier soin avait été de faire le point de l'application en 2000 des recommandations internationales dans les recensements nationaux. Ces documents sont précieux car ils offrent une bonne vision des pratiques des différents pays.

Par ailleurs, le sujet de la mesure de la qualité des recensements et, en particulier, de la couverture, a été abordé par plusieurs intervenants. La question d'inclure dans les recommandations internationales un chapitre sur la mesure de la qualité a été posée.

Plusieurs sujets relatifs au questionnement des personnes ont été approfondis :

La **définition du lieu de la résidence usuelle** fait toujours débat entre les pays réalisant un recensement *de jure*, c'est-à-dire appliquant une définition de la résidence principale, et ceux moins nombreux réalisant un recensement *de facto*, c'est-à-dire au lieu de présence le jour

du recensement. Tout en réaffirmant l'intérêt de la résidence principale, il a été convenu d'en préciser la définition, notamment en ce qui concerne les groupes traditionnellement difficiles à recenser comme les étudiants, les multi-résidents et les conjoints éloignés pour raison professionnelle.

La notion de **population résidente** doit être précisée, notamment pour savoir si elle prend ou non en compte les demandeurs d'asile, les nomades, les étudiants à l'étranger et les étrangers sans papier.

A propos des **migrations**, la question relative à la résidence un an avant le recensement est fortement recommandée.

Pour les pays qui posent des questions sur les caractéristiques **ethniques, linguistiques et religieuses**, il est envisagé de préciser les concepts. L'utilisation de déclarations administratives dans les registres ou de déclarations spontanées dans les recensements classiques est manifestement très structurante pour les résultats produits. Mais de nombreux pays, dont la France, ne posent aucune question concernant ces sujets, souvent en raison de restrictions légales. Les débats sur la notion d'ethnicité montrent d'ailleurs la faiblesse du concept.

L'approche des **caractéristiques économiques** consistant à partir de la situation actuelle de la personne (« Travaillez-vous ? ») pratiquée par un peu moins de la moitié des pays, dont la France, les Etats-Unis, le Canada et le Royaume-Uni, est celle privilégiée par l'Office international du travail (ILO). L'approche par les sources de revenus peut être envisagée comme un sujet additionnel. Il est par ailleurs recommandé de recueillir des informations sur le précédent emploi. La définition des travailleurs familiaux est à préciser.

En matière d'**éducation**, il est recommandé de demander le plus haut diplôme obtenu plutôt que le niveau d'études atteint. Par ailleurs, une distinction est faite entre l'inscription dans un établissement scolaire (cas de la France) et la fréquentation ou l'assiduité, qui reflète mieux la réalité de la situation. Les questions concernant le degré **d'alphabétisation** (literacy en anglais) sont confirmées comme sujet hors du tronc commun, certains pays (dont la France) préférant recourir à des enquêtes pour couvrir ce type de sujet qu'on ne peut qu'effleurer avec un recensement.

S'agissant des **ménages et des familles**, il est envisagé d'ajouter de nouvelles relations à la personne de référence, comme « partenaire du même sexe » et de préciser le statut des personnes sans domicile.

La connexion à *internet* pourrait être une nouvelle **caractéristique des ménages**.

Plusieurs pays souhaitent introduire des questions sur le **handicap** dans leur prochain recensement, ou l'ont déjà fait en 2000. Un groupe de travail (Washington group) approfondit ces questions et proposera des définitions et des questions susceptibles d'être posées. Le thème serait hors du tronc commun.

Des groupes de travail approfondissent l'ensemble des questions ainsi évoquées. Les recommandations pour 2010 doivent être finalisées pour mai 2005.

G.5.2 Recommandations concernant les recensements des logements

La structure des recommandations pour 2000 est conservée pour 2010. Le lien avec les recommandations mondiales de l'ONU est réaffirmé. Les points suivants ont été discutés en 2004.

Il est convenu de bien séparer les **logements conventionnels**, seuls comptabilisés dans le stock de logements d'habitation, des logements non-conventionnels tels, par exemple, les habitations de fortune.

Pour la classification du **type d'immeuble** du logement, il est proposé de distinguer les maisons d'un seul logement isolées (detached), mitoyennes (semi detached) ou en bande (row or terrace house), des immeubles d'appartements et autres. Cette répartition correspond exactement à la nouvelle question introduite dans le recensement français depuis 2004.

La notion de **pièce d'habitation** doit être précisée en termes de surface minimum (actuellement 4 m²) , de hauteur minimum (actuellement 2 m) et de présence ou non de fenêtre. Les pays européens sont plutôt partisans d'une définition plus restrictive (surface et hauteur plus grandes).

Doit-on inclure la **cuisine** dans les pièces d'habitation ? Plusieurs pays approuvent la position française qui consiste à ne compter la cuisine en pièce d'habitation que si elle est supérieure à 12 m² (il y aurait quelque incohérence à exclure les pièces « utilitaires » comme la salle de bains et les toilettes mais à inclure la cuisine, même si elle est petite).

La question de la **surface d'habitation** est jugée d'autant plus importante que le nombre de pièces est sujet à différentes interprétations. La difficulté vient de ce que, dans certains pays, les habitants raisonnent en termes de surface totale, y compris les parties communes, la cave et le garage (Portugal par exemple).

La question de **l'accessibilité** du logement émerge dans un contexte de population vieillissante : nombre d'étages et présence d'un ascenseur.

Il est proposé dans certains pays d'ajouter à la question sur le **mode de chauffage** un item sur la climatisation.

Là encore, plusieurs groupes de travail approfondissent les questions ainsi évoquées. Les recommandations pour 2010 doivent être finalisées pour mai 2005.

ANNEXE G 1

Recensements de la décennie 2000

Caractéristiques pour les recensements de la population et des habitations de la décennie 2000

Recommandations ONU-Eurostat

Les caractéristiques **essentielles** doivent être collectées. Les caractéristiques **subsidiaries** sont collectées si les autorités nationales le jugent utile. Les caractéristiques **dérivées** sont déduites des précédentes par recoupement des réponses aux questions.

Caractéristiques essentielles <i>(Caractéristiques dérivées)</i>	Caractéristiques subsidiaires <i>(Caractéristiques dérivées)</i>
Caractéristiques géographiques des personnes	
1. Lieu de résidence habituelle <i>(a. Population totale)</i> <i>(b. Localité)</i> 2. Lieu de résidence habituelle un an avant le recensement	1. Lieu de présence au moment du recensement 2. Résidence dans une exploitation agricole ou non <i>(a. Zones urbaines et rurales)</i> 3. Durée de résidence 4. Lieu de résidence antérieure 5. Année (ou période) d'immigration dans le pays
Caractéristiques démographiques des personnes	
3. Sexe 4. Age 5. Situation matrimoniale légale 6. Pays/lieu de naissance 7. Pays de citoyenneté	6. Situation matrimoniale de fait 7. Lieu de naissance des parents 8. Acquisition de la citoyenneté 9. Groupe ethnique 10. Langue 11. Religion 12. Nombre total d'enfants nés vivants 13. Date du premier mariage et du mariage actuel de la femme
Caractéristiques économiques des personnes	
8. Situation au regard de l'activité du moment 9. Temps de travail habituel 10. Profession 11. Branche d'activité économique 12. Situation dans la profession 13. Lieu de travail	14. Situation au regard de l'activité habituelle 15. Prestataires de services sociaux et de services personnels non rémunérés 16. Durée du chômage 17. Profession secondaire 18. Type de secteur (unité institutionnelle) 19. Nombre de personnes travaillant dans l'unité locale de l'établissement 20. Principal moyen d'existence 21. Lien de dépendance 22. Revenu <i>(b. Groupes socio-économiques)</i> 23. Lieu de l'école, de l'université, etc. 24. Mode de transport jusqu'au lieu de travail 25. Longueur du trajet jusqu'au lieu de travail et fréquence de ces trajets

Caractéristiques essentielles <i>(Caractéristiques dérivées)</i>	Caractéristiques subsidiaires <i>(Caractéristiques dérivées)</i>
Caractéristiques de l'instruction de la personne	
14. Niveau d'instruction	26. Diplômes obtenus 27. Domaine d'études 28. Fréquentation scolaire 29. Aptitude à lire et à écrire
Caractéristiques du ménage et de la famille de la personne	
15. Lien avec la personne de référence du ménage privé <i>(c. Position dans le ménage)</i> <i>(d. Position dans la famille)</i>	30. Type du ménage institutionnel ou de l'établissement collectif dans lequel la personne vit 31. La personne est-elle pensionnaire d'un ménage institutionnel ou d'un établissement collectif ? <i>(c. Position dans la famille élargie)</i>
Caractéristiques du noyau familial	
<i>(e. Type de noyau familial)</i> <i>(f. Taille du noyau familial)</i> <i>(g. Nombre d'enfants au-dessous d'un âge déterminé)</i> <i>(h. Nombre de membres actifs)</i>	<i>(d. Type de famille élargie)</i> <i>(e. Groupes d'âges déterminés des enfants)</i> <i>(f. Nombre de membres dont le principal moyen d'existence est une activité économique)</i> <i>(g. Nombre de membres qui sont des personnes à charge)</i>
Caractéristiques des ménages privés	
<i>(i. Type de ménage privé)</i> <i>(j. Taille du ménage privé)</i> <i>(k. Nombre de membres actifs)</i> <i>(l. Nombre d'enfants au-dessous d'un âge déterminé)</i> <i>(m. Nombre de membres à l'âge de la retraite)</i>	<i>(h. Composition des ménages privés par génération)</i> <i>(i. Nombre de membres dont le principal moyen d'existence est une activité économique)</i> <i>(j. Nombre de membres qui sont des personnes à charge)</i>
16. Modalités de jouissance du logement par le ménage	32. Ménages vivant seuls dans un logement ou partageant un logement 33. Loyer 34. Biens de consommation durables appartenant au ménage 35. Nombre de voitures automobiles par ménage 36. Téléphone
Caractéristiques des unités d'habitation et d'autres locaux d'habitation	
17. Type de local d'habitation 18. Régime de propriété 19. Emplacement du local d'habitation 20. Régime d'occupation 21. Nombre d'occupants 22. Nombre de pièces 23. Cuisine 24. Système d'adduction d'eau 25. Lieux d'aisance 26. Salles d'eau 27. Type de chauffage	37. Type de non-occupation 38. Occupation par un ou plusieurs ménages 39. Surface utile et/ou habitable 40. Installations pour la préparation des aliments 41. Eau chaude 42. Type de système d'évacuation des eaux usées 43. Principale source d'énergie pour le chauffage 44. Electricité 45. Gaz sur réseau de distribution 46. Emplacement du logement dans le bâtiment

Caractéristiques essentielles <i>(Caractéristiques dérivées)</i>	Caractéristiques subsidiaires <i>(Caractéristiques dérivées)</i>
Caractéristiques des bâtiments comportant des logements	
28. Type de bâtiment 29. Epoque de construction	47. Nombre d'étages 48. Nombre de logements dans le bâtiment 49. Le bâtiment contenant le logement est-il ou non un bâtiment agricole ? 50. Ascenseur 51. Matériaux de construction de parties déterminées du bâtiment 52. Etat de réparation

ANNEXE G 2

Liste des tableaux demandés par Eurostat

Colloque Insee-Eurostat sur les recensements après 2001 (Paris, novembre 2000)

Num.	Niveau	Intitulé
1	National	Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge, le type de ménage et le statut matrimonial
2	National	Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge, le statut matrimonial et cohabitationnel et une sélection d'indicateurs sociaux
3	National	Population habituellement résidente selon le sexe, le pays de nationalité et le groupe d'âge
4	National	Population habituellement résidente selon le sexe, le pays de naissance et le groupe d'âge
5	National	Population habituellement résidente selon le sexe, le lieu de résidence un an avant le recensement, l'indicateur de nationalité et le groupe d'âge.
6	National	Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge et l'activité économique (activité actuelle et situation professionnelle)
7	National	Population habituellement résidente selon le sexe, la nationalité regroupée, l'indicateur de naissance et l'activité économique (activité actuelle et situation professionnelle)
8	National	Population habituellement résidente âgée de 15 ans ou plus (les ménages privés) selon le sexe, le groupe d'âge, le statut familial ou non familial et l'indicateur de l'activité du moment
9	National	Population féminine résidente âgée de 15 ans ou plus selon le groupe d'âge, la situation familiale et la situation au regard de l'activité actuelle
10	National	Population habituellement résidente selon le sexe, l'âge, l'indicateur de nationalité et le degré d'instruction
11	National	Population résidente âgée de 15 à 74 ans selon le sexe, le groupe d'âge, le degré d'instruction, l'activité actuelle et la profession
12	National	Population des ménages privés selon le sexe, le groupe d'âge, l'indicateur de nationalité et la taille du ménage
13	National	Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge et la situation familiale
14	National	Population habituellement résidente selon le sexe, l'indicateur de nationalité, le statut familial et la situation au regard du logement
15	National	Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans ou plus, par sexe, groupe d'âge, indicateur de nationalité et profession
16	National	Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans ou plus, par sexe, groupe d'âge et profession détaillée
17	National	Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans ou plus, par sexe, groupe d'âge, indicateur de nationalité et branche d'activité économique
18	National	Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans ou plus, par sexe, groupe d'âge et branche d'activité économique détaillée
19	National	Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans ou plus, selon le sexe, la branche d'activité économique, la situation professionnelle et l'indicateur du temps habituel de travail
20	National	Personnes ayant un emploi âgées de 15 ans ou plus, par sexe, groupe d'âge et lieu de travail
21	National	Noyaux familiaux par type, nombre d'enfants résidents dans la famille, activité actuelle des parents et présence d'autres personnes dans le ménage.
22	National	Ménages privés par type, taille et nombre des membres économiquement actifs et nombre des membres âgés.
23	National	Ménages privés par type et l'indicateur de nationalité des membres
24	National	Ménages privés par type de ménage, modalité de jouissance du logement par le ménage, et type de locaux d'habitation
25	National	Nombre de locaux d'habitation, logements, ménages privés et occupants par type de locaux d'habitation
26	National	Logements classiques occupés par nombre de pièces et occupants et type de propriété
27	National	Logements classiques occupés selon la présence de caractéristiques de confort
28	National	Logements par régime de propriété, type de bâtiment, et période de construction du bâtiment

Num.	Niveau	Intitulé
29	NUTS 3	Population habituellement résidente et population économiquement active selon le sexe, l'âge et l'indicateur de migration interne ou internationale
30	NUTS 3	Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge, le type de ménage et la situation du ménage
31	NUTS 3	Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge et la situation économique (activité actuelle situation professionnelle)
32	NUTS 3	Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge, la situation matrimoniale et cohabitationnelle, la taille du ménage et une sélection d'indicateurs sociaux
33	NUTS 3	Population habituellement résidente selon le sexe, le pays de nationalité et l'indicateur de naissance
34	NUTS 3	Population habituellement résidente selon le sexe, le groupe d'âge, le degré d'instruction, l'activité actuelle et la profession
35	NUTS 3	Population habituellement résidente selon le sexe, la branche d'activité économique principale, l'indicateur de nationalité et la situation professionnelle
36	NUTS 3	Ménages privés par type et nombre de membres et population par groupe d'âge et activité économique
37	NUTS 3	Logements par indicateur de caractère classique, modalité d'occupation, type de propriété et type de construction
38	NUTS 5	Principales caractéristiques de la population
39	NUTS 5	Principales caractéristiques des ménages privés et des logements
40	NUTS 5	Personnes pourvues d'un emploi et résidant dans la zone selon le lieu de travail au niveau local (NUTS 5) et le sexe

ANNEXE G 3

Tableau synoptique relatif à certaines caractéristiques des recensements des pays européens

Colloque Insee-Eurostat sur les recensements après 2001 (Paris, novembre 2000)

	Date	Type							Echantil- lonnage	Imputa- tion	Mo- dèles	Tests relatifs au recensement			
		Classique	Enquê- teurs	Envoi par la poste + collecte	Distribu- tion + retour par la poste	Envoi et retour par la poste	Recens. basé sur des regis- tres	Méthode Mixte				Question- naires	Travail de terrain	Saisie des don- nées	Validation et correc- tion
EU-15:															
Belgique	01.10.01	0	0	0	N	0	N	0	N	0	N	0	0	0	0
Danemark	01.01.01	N	N	N	N	N	0	N	N	N	0	N	N	N	N
Allemagne															
Grèce	18.03.01	0	0	N	N	N	N	N	N	0	N	0	0	0	0
Espagne	01.05.01	0	0	N	N	N	N	0	N	0	0	0	0	0	N
France	08.03.99	0	0	N	N	N	N	N	0	0	N	0	0	0	0
Irlande	29.04.01	0	0	N	N	N	N	N	N	0	N	0	0	N	N
Italie	21.10.01	0	0	N	N	N	N	N	N	0	N	0	0	0	0
Luxembourg	15.02.01	0	0	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	0	0
Pays-Bas	01.01.01	N	N	N	N	N	0	N	0	0	0	N	N	N	N
Autriche	15.05.01	N	0	N	N	N	N	0	N	0	N	0	0	0	0
Portugal	12.03.01	0	0	N	N	N	N	N	N	0	N	0	0	0	0
Finlande	31.12.00	N	N	N	N	N	0	N	N	0	0	N	N	N	N
Suède	31.12.05	N	N	N	N	N	0	N	N	N	0	N	N	N	N
Royaume-Uni	29.04.01	0	0	N	0	N	N	N	N	0	N	0	0	0	0
Pays de l'AELE:															
Islande	-	N	N	N	N	N	0	N	N						
Norvège	03.11.01	N	N	N	N	0	N	0	N	0	0	0	N	0	N
Suisse	05.12.00	0	0	0	N	0	N	0	N	0	N	0	0	0	0

	Date	Type							Echantil- lonnage	Imputa- tion	Mo- dèles	Tests relatifs au recensement			
		Classique	Enquê- teurs	Envoi par la poste + collecte	Distribu- tion + retour par la poste	Envoi et retour par la poste	Recens. basé sur des regis- tres	Méthode Mixte				Question- naires	Travail de terrain	Saisie des don- nées	Validation et correc- tion
Pays candi- dats:															
Bulgarie	01.03.01	0	0	N	N	N	N	0	N	0	N	0	0	0	0
Chypre	01.10.01	0	0	N	N	N	N	N	N	N	N	0	0	0	0
République tchèque	01.03.01	0	0	N	N	N	N	N	-	N	N	0	0	0	0
Estonie	31.03.00	0	0	N	N	N	N	N	N	0	N	0	0	0	0
Hongrie	01.02.01	0	0	N	N	N	N	N	N	0	N	0	0	0	0
Lettonie	31.03.00	0	0	N	N	N	N	0	N	-	N	0	0	0	0
Lituanie	05.04.01	N	0	N	N	N	N	0	N	0	N	0	0	0	0
Malte	2005	0	0	N	N	N	N	N	N	0	N	0	0	0	0
Pologne	20.05.02	0	0	N	N	N	N	N	N						
Roumanie	19.03.01	0	0	N	N	N	N	N	0						
République slovaque	26.05.01	0	0	N	N	N	N	N	N						
Slovénie	31.03.02	N	0	N	N	N	N	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres:															
Croatie															
Ancienne république yougoslave de Macédoine	31.03.01	0	0	N	N	N	N	N	N	N	N	0	0	0	0